



ECOLE DE LA ROUTE

Auto - Moto - PL - Conduite Accompagnée
EB (remorque) – BSR (cyclomoteur)
Permis D (autocar)

Tél/FAX : 03 81 58 65 19
Portable: 06 08 78 44 16

PROGRAMME FORMATION CATEGORIE C - 105 Heures

PUBLIC ET PREREQUIS	:	Tout public titulaire du permis de conduire B
NIVEAU	:	V bis
OBJECTIFS GENERAUX	:	Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, Professionnelles permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire communautaire des Véhicules de transport de marchandises, sur véhicule Articulé.
EFFECTIF	:	Non spécifique
DUREE	:	105 Heures <ul style="list-style-type: none">✓ 10 Heures de circulation✓ 35 Heures de cours théorique✓ 30 Heures de cours en salle avec formateur✓ 30 Heures de cours sur piste avec formateur
VALIDATION	:	Attestation de formation Permis de conduire de la catégorie C, si réussite à l'examen

PROGRAMME DETAILLE :

I. PREPARATION AUX EPREUVES AUDIOVISUELLES DU CODE DE LA ROUTE

- VEHICULE / CONDUCTEUR
- SIGNALISATION ROUTIERE
- PRIORITES DE PASSAGE
- SIGNALISATION LUMINEUSE
- REGLE DE CIRCULATION
- CROISEMENT / DEPASSEMENT
- ARRET / STATIONNEMENT
- AUTOROUTE
- ACCIDENTS

II. ACQUERIR DES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET REGLEMENTAIRES EN VUE DE LA PREPARATION AUX INTERROGATIONS ECRITES ET ORALES DE L' EXAMEN

1. MECANIQUE/ENTRETIEN

- Connaissance du véhicule
 - rôle des organes,
 - influence de la conduite
 - Etude des principes élémentaires de fonctionnement (embrayage, boîte de vitesse, moteur).
- Connaissance des circuits vitaux du véhicule :
 - alimentation,
 - équipement électrique,
 - freinage,

Acquisition des techniques d'utilisation de maintenance (température, régimes, filtrages, graissage), contrôles journaliers et périodiques.

2. ASPECT REGLEMENTAIRES

- Connaissance des règles de circulation des véhicules lourds, des signalisations spécifiques.
- Connaissance des règles administratives concernant le véhicule et le conducteur.
- Réglementation Sociale Européenne dans les transports routiers, ses applications, les moyens de contrôle.

3. COMPORTEMENT ET SECURITE

- Le rôle du conducteur professionnel, l'hygiène, l'alcool et ses conséquences.
- Comportement en cas d'accident, statistiques routière

COMPETENCES ET/OU HABILITATIONS SPECIFIQUES REQUISES POUR L'ANIMATION

I. COMPETENCES FORMATEURS

Formateur qualifié

II. CONDITIONS PARTICULIERES

SUPPORT PEDAGOGIQUE POUR LE FORMATEUR

- Supports obligatoires

Titre, Nature	Code, Référence	Approvisionnement
Livret d'apprentissage, catégorie « EC » (progression)		Fournisseurs répertoires
Contrôles et vérifications avant départ en circulation véhicule articulé	Moniteur	Fournisseurs répertoriés
Tests épreuve théorique générale Diapositive ou DVD + vidéo projecteur (évaluation)		Fournisseurs répertoriés

- Supports complémentaires

Titre, nature	Code, référence	Approvisionnement
Réglementation de la circulation routière, Tomes 1 & 2 (support)	R.C.R.	Editions la baule

SUPPORTS ET DOCUMENTS POUR LES STAGIAIRES

- Supports individuels à remettre obligatoirement

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Livret d'apprentissage Catégorie « EC » (progression)		Fournisseurs répertoriés
Livret épreuve théorique générale (types code rousseau) (support)		Fournisseurs répertoriés
Livret réglementation catégorie « EC » (type codes rousseau) (support)		Fournisseurs répertoriés
Livret questions écrites et orales catégorie « EC » + corrigés (types code rousseau) (support et évaluation)		Fournisseurs répertoriés

III. MAITRISER ET UTILISER DE FACON RATIONNELLE LE VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE

1. ACQUISITION DES AUTOMATISMES DE BASE

- Savoir démarrer.
- Passer les vitesses.
- S'arrêter

2. ADAPTATION AU VEHICULE

- Contrôle systématique avant départ.
- Installation correcte au poste de conduite.
- Connaissance des particularités du véhicule (poids, gabarit, porte-à-faux)

3. ADAPTATION AU TRAFIC

- Placement du véhicule en circulation.
- Respect des règles de sécurité.
- Conduite prévisionnelle.

4. ACQUISITION D'UNE CONDUITE RATIONNELLE

- Souci permanent de sécurité
- Respect des exigences techniques du matériel
- Economie et efficacité des gestes.

5. SAVOIR EFFECTUER LES MANŒUVRES NECESSAIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

IV. CONTRAINTES ET/OU CONDITIONS PARTICULIÈRES DE MISE EN ŒUVRE

- Enregistrement du dossier en préfecture.
- Véhicule tracteur équipé double commande, conforme à l'annexe ministérielle du 13.06.90 et à l'arrêté ministériel du 30.05.96, modifié par l'arrêté du 08.12.04.
- Salles de cours équipées
 - tableau
 - écran
 - projecteur diapositives
 - lecteur vidéo et téléviseur
- Piste routière conforme aux normes du Permis de conduire.

Le Gérant : Adrien BAUD



LE GÉRANT
ECOLE F. BAUD
SARL, au capital de 10 000€
85 ch. du Champ de Noël
25410 SAINT-VALENT
Tél : 03 81 53 19 88 Fax : 03 81 53 65 19
RCS Besançon 789 830 981/AG 617
A. BAUD

Siret N° 789 830 981 000 13

N° TVA intracommunautaire FR 41 789 830 981 000 13

N° agrément préfectoral 647– N° déclaration d'existence formation continue 43 25 000 66 25